

Règlement De la 1^{ère} édition du concours de Crèche provençale de Noel

A l'occasion des festivités de Noël, la ville de La Seyne-sur-Mer organise un concours de crèches de Noël qui vise à promouvoir les traditions provençales et la créativité en encourageant les participants à réaliser eux-mêmes leur crèche.

Article 1

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la ville de La Seyne-sur-Mer, dans la limite d'une inscription par foyer. Les membres du jury et les élus de la ville de La Seyne-sur-Mer sont exclus du concours.

Article 2

Les seynois désirant participer au concours doivent renseigner et retourner le bulletin d'inscription disponible en Mairie, et à la Maison du Projet (6 rue Taylor) ou bien sur le site de la ville avant le 13 décembre 2021.

Ce bulletin devra être accompagné des photos et ou/videos à l'adresse ccitoyens@la-seyne.fr avant le 13 décembre 2021.

En cas de difficulté d'accès aux nouvelles technologies, les Seynois sont invités à contacter le relais Centre Est, au 04.94.06.96.33 et de déposer les photos à la Maison du Projet, située 6 rue Taylor avant le 15 décembre 2021.

Lors de l'envoi des photos ou dépôt des photos et/ou vidéos, et afin d'éviter toute confusion, il est indispensable que chaque participant s'identifie avec précision, en indiquant ses coordonnées :

Nom, Prénom, adresse, téléphone et mail.

Article 3

Le calendrier du concours est le suivant :

Fin de dépôts des photos et / ou vidéos : 13 décembre

Article 4

Le choix des lauréats sera effectué par un jury présidé par Madame Le Maire et constitué de plusieurs élus de la commune et de membres d'associations de la ville. (?)

Les critères de notation sont les suivants :

Mise en scène,...../10

- structure, architecture, choix du volume
- matériaux utilisés, (recyclé, naturel)
- Originalité, scénette

Esthétisme et harmonie...../10

- éclairage
- créativité
- plaisir et harmonie : raffinement de la crèche, jeux de lumière, création manuelle

La visite du jury sera organisée entre le 14 décembre et le 17 décembre, ou sur rendez-vous.

Article 5

Tous les participants au concours autorisent gratuitement la Mairie de La Seyne à exposer les photographies de leurs crèches et à les utiliser ensuite sous forme de publications sur le thème de Noël. Ils autorisent également la diffusion de leur nom dans les supports de communication de la Mairie. Ils autorisent enfin, le jury à entrer dans leur domicile pour voir la crèche.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, ils bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer en les adressant à la mairie.

Article 6

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors d'une cérémonie.

La remise des prix s'effectuera courant 2022 les participants seront contactés pour les informer des dates et lieu

Article 7

La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

La Mairie ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.